L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres, [illegible] 73 — NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 17 DECEMBRE 1864. — entre les rues Bienville et Conti.

NOUVELLE-ORLEANS,
SAMEDI MATIN, 17 DECEMBRE.

Pour les annonces françaises de départ des bateaux et des navires, voir la page anglaise.

Ventes à l'encan de ce jour.

(Pour les heures et les détails des ventes, voir aux annonces.)

Par le Shérif—A la Bourse des Négociants et des Encanteurs, un terrain avec ses maisons à deux étages, au faubourg Marigny—un autre avec maison, faubourg St. Thomas, huit terrains au faubourg Franklin, et un terrain dans le quatrième District, le tout de la succession de Anne Kopman—De plus, un terrain dans le 1er District, rue Poydras, avec un magasin en briques à trois étages, provenant de la succession Félicie Malarcher, veuve Yancey.

Par J. B. Crozat—à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, un lot de terre avec une maison, encoignure des rues Ursulines et Derbigny, succession d'Augustine Azémar—Une portion d'un lot de terre avec bâtisses, au faubourg Washington, succession Mallory.

Par S. Guinault—à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, quatre lots de terre, dont deux avec bâtisses, à Carrollton, succession Bertrand—Deux lots de terre avec bâtisses, au faubourg Marigny, succession Hestin—Une jolie propriété rue des Français—Une autre rue St. Pierre—Une autre rue des Remparts—Une autre rue de l'Union—Une jolie maison haute rue de l'Hôpital.

Par le maréchal des E U—aux écuries de Trinell, rue Baronne, des mulets et des chevaux.

Par Hoffman & Marks—à leur magasin d'encan, vente à crédit de vêtements, chapeaux, lingerie, drap et cotonnade.

Par Montgomery & Bros—rue du Camp No 60, cent balles de coton, jambons, beurre, oignons, résine, morue, sel, &c—Aussi, à la presse à coton de French, coton.

Par E. Roger & Co—à leur salle d'encan, chaussures.

Par F. Fernandez—à sa salle d'encan, marchandises, linge fait, chaussures, bas, chemises, meubles, &c.

Par René Gutierrez—à sa salle d'encan, marchandises sèches, chaussures, mercerie, jouets, &c.

Par J. P. Boisseau—au coin des rues Magazine et Gravier, grosseries.

PAR LE TELEGRAPHE.

DEPECHES TRANSMISES A L'ABEILLE

L'or à New York à 239 3/4.

Capture des retranchements extérieurs à Nashville.

Blocus de la rivière Cumberland.

Capture et destruction d'un bateau à vapeur sur le Cumberland.

Capture et armement d'un autre steamer par le général confédéré Lyon

PLUSIEURS AUTRES BATEAUX EN DANGER.

Evacuation de Florence, Alabama, et arrivée de la garnison à Clarksville.

Nous avons reçu au moment où notre édition du soir était sous presse le complément des dépêches apportées par le *Luminary* et le *Pequena* à Morganza.

L'or à New York.

New York 10 décembre—L'or a ouvert à 238 1/4 et fermé à 239 3/4.

Armée du Potomac.

New York, 9 décembre—Une dépêche de l'armée du Potomac, datée du 8, dit que la journée d'hier a été calme le long des lignes et devant Petersburg. Il y a eu échange de coups de feu entre les piquets sur la droite. Il y a eu ce matin une pluie d'orage. Tout est calme.

La guerre dans le Tennessee.

Caire, 12 décembre—Le *News* de ce matin dit que le bateau *Masonic Gem* est parti de Paducah jeudi soir avec une partie du 42e Wisconsin, allant à Nashville. A Clarksville on eut appris que les rebelles avaient pris les lignes extérieures de retranchements autour de Nashville, et avaient planté plusieurs batteries au-dessous de Nashville, bloquant ainsi complètement la rivière.

Le *Gem* a continué son voyage, mais à quelques milles de l'île No 27, à 15 milles au-dessous de Nashville, il s'est aperçu que le fait était vrai et il est revenu à Clarksville. De là il a reçu l'ordre de retourner au fort Donelson avec le 42me Wisconsin pour renforcer ce poste.

Jeudi le moniteur Neosho, les steamers cuirassés Cincinnati et Carondelet et plusieurs bateaux ont engagé les batteries rebelles et sans doute ont dû les déloger de leur position.

Il est arrivé mercredi à Clarksville 4000 hommes de troupes qui formaient la garnison de Florence, Alabama. Leur commandant craignait d'être capturé avec ses forces, avait évacué le poste en détruisant ce qu'il ne pouvait emporter, et marchant à travers la campagne, il avait réussi à éluder les forces ennemies envoyées pour l'intercepter. Ces troupes serviront pour le présent à renforcer Clarksville, qui pour la résister ainsi à toute force que Hood pourrait envoyer contre la place. Le fort Donelson a reçu aussi d'excellentes conditions pour résister à une attaque.

Le général rebelle Lyon qui depuis plusieurs mois occupait le pays au fort Hyman à Dresden, Tennessee, et qui surveillait tous les mouvements du général Meredith, a traversé la rivière et occupe maintenant Johnsonville. Lyon a avec lui 2,500 hommes et 6 pièces d'artillerie. Son intention est de harrasser le centre Kentucky et de faire une incursion dans le pays de Green River.

Les officiers du steamer *Amanda* rapportent que bientôt après que le steamer *Masonic Gem* eut passé la pointe sur le Cumberland, à 15 milles au-dessous du fort Donelson, le général Lyon fit son apparition et planta trois batteries qui commandaient la rivière dans une les eaux.

Il avait à peine mis ses pièces en position que le *Thos C. Tutt* parut. On le laissa approcher de la batterie supérieure et alors on ouvrit le feu contre lui. Il ne fut bientôt plus qu'une épave, ses œuvres hautes ayant été coupées et un boulet ayant fait sauter la bouilloire centrale. Le bateau se remplit de vapeur, mais nul homme n'a été tué.

Le *Tutt* étant devenu ingouvernable, fut forcé de se rendre aux rebelles, qui le trouvant impropre au service le brûlèrent après l'avoir pillé.

Le général Lyon était résolu tout d'abord à prendre les hommes de l'équipage comme ses otages, mais il a fini par les mettre sur parole, soldats et officiers. Le *Ben South* parut bientôt après qu'on en eut fini avec le *Tutt* et devint aussi la proie des rebelles. Les dommages causés au *Ben South* furent réparés et une batterie ayant été placée sur son pont, le bateau fut à l'improviste converti en une canonnière rebelle.

On n'est pas plus tôt disposé du *Ben South*, qu'on vit venir le steamer *J. N. Kellog* remorquant deux barges.

Les batteries ouvrirent leur feu contre le nouvel arrivant, mais en laissant force vapeur, il put échapper non sans avoir eu ses œuvres hautes complètement criblées.

On craint que le *New Kentucky*, le *Desmoines* et plusieurs autres bateaux, qui devaient partir de Clarksville bientôt après le *Kellog*, aient été aussi capturés, car on n'en a pas entendu parler depuis.

AUTRES DEPECHES.

Pertes fédérales à la bataille de Franklin.

(Dépêches spéciales au Times.)

Armée du Potomac, 8 décembre—Hier au point du jour le 5e corps et la 3e division du 2e et deux brigades de la cavalerie de Gregg sont partis pour le Sud. On a appris hier que ces troupes avaient traversé la rivière Nottoway, sur la route de Jérusalem, sans opposition importante. Elles ont traversé sur des ponts de bateaux qu'elles ont emporté après avoir traversé.

Des déserteurs arrivés ce matin dans nos lignes disent que la division rebelle de Mahone a été envoyée hier à la rencontre de nos troupes, mais comme on n'a pas entendu le canon dans cette direction, on ne croit pas qu'il y ait eu d'engagement.

New York, 10 décembre—Une dépêche de Washington dit qu'il y a quelques jours le général Stevenson, commandant à Harper's Ferry, a envoyé 30 hommes en éclaireurs du côté de Waterford, comté de Loudon, pour surveiller Mosby qui se préparait, disait-on, à une incursion dans le Maryland. A Waterford nos cavaliers ont rencontré l'avant-garde de Mosby et ont perdu 7 hommes dans une escarmouche. Les gens de Mosby ont perdu le capitaine Montjoy, un des meilleurs aides de ce chef.

Affaires à Nashville.

Washington, 10 décembre—La perte fédérale à la bataille de Franklin, d'après les rapports officiels, est plus grande qu'on ne l'avait supposé. La 2e division, 23e corps, a perdu 34 officiers et 588 hommes, tués, blessés ou manquants. La seconde division, 4e corps, 49 officiers et 1191 hommes; la 3e division, 4e corps, 27 officiers et 1276 hommes; total 110 officiers et 3,050 soldats. Un grand nombre sont légèrement blessés et dans les hôpitaux ici.

La perte causée aux résidents qui demeurent près des lignes des deux armées est évaluée à un demi million de dollars.

Le général rebelle Cheatham qui avait établi son quartier chez Mme A. V. Barr, a été délogé par nos batteries qui ont, dit-on, détruit la maison. Des déserteurs rapportent que Hood va faire un mouvement.

Annapolis, 10 décembre—Le steamer *Victory* est arrivé de Charleston, où on a transféré l'échange des prisonniers, depuis que Savannah est menacé. Au départ du Victory, on entendait une forte canonnade dans la direction de Savannah, et on croyait à une attaque, soit contre cette ville soit contre le chemin de fer de Savannah à Charleston.

Washington, 10 décembre—Le gouvernement n'a pas d'autres renseignements sur les mouvements de Sherman que ce qui paraît dans les journaux de Richmond.

Nouvelles additionnelles.

Par l'arrivée du steamer *Ida Handy*, nous avons reçu des journaux de St Louis et de Chicago du 9 et de Memphis du 11. Nous y puisons les nouvelles additionnelles qui suivent :

New York, 8 décembre—Une dépêche de Washington annonce que les habitants loyaux des comtés de Fairfax et Loudon demandent l'arrestation des [illegible], parce que Mosby les a avertis qu'il brûlerait toutes les propriétés des unionistes qui seraient à sa portée, en représailles pour la destruction des propriétés des rebelles dans la Vallée et le long du chemin de fer de Manassas.

Au Sénat rebelle, il y a eu vendredi une discussion sur les résolutions qui proposaient de ratifier un mémoire aux gouverneurs et aux législatures des Etats au sujet de l'exemption des hommes valides contre les [illegible] de l'Etat. On reconnaissait [illegible] qu'il fallait plus d'hommes pour [illegible] [illegible] [illegible]

souveraineté des Etats et de supprimer les droits constitutionnels du peuple. Il dit que le Congrès en passant une loi comme celle qui suspend l'habeas corpus convertit le républicanisme des Etats Confédérés en un despotisme comme celui de la Turquie, qu'il fait du Président un dictateur, et met à ses pieds l'indépendance de la presse et les privilèges religieux du peuple. Le gouvernement de Lincoln lui-même, si despotique qu'il soit, n'a pas osé tenter de tels empiètements sur les libertés du peuple des Etats Unis.

Un correspondant écrit d'Atlanta, le 2, à l'*Appeal* et décrit la destruction opérée par l'armée yankee. Il dit que toutes les bâtisses qui avaient de l'importance pour les rebelles ont été détruites. Les anciens habitants commencent à revenir.

On lit dans l'Augusta *Constitutionalist* : Le général Sherman, avec son artillerie et son infanterie, est allé à Sandersonville; sa cavalerie y est arrivée le samedi 26 novembre à midi, après deux jours et demi de marche de Milledgeville. A ce taux, il lui faudrait sept jours pour atteindre Millen et dix-sept pour arriver à Savannah.

D'après les meilleurs renseignements, Kilpatrick composait l'aile gauche de l'ennemi.

Le Richmond *Sentinel*, dans un long article sur la campagne de Sherman, dit : Au lieu de la fameuse pointe dans l'Etat qui devait être irrésistible par son impétuosité et disperser les forces opposantes avant qu'elles pussent se concentrer, nous avons de prudentes reconnaissances, des feintes [illegible] et des mouvements lents.

Il est parti d'Atlanta le 13 novembre, le 25 il a évacué Milledgeville; le 27 on le supposait à Sandersville, ayant parcouru une distance de 125 milles en deux semaines depuis son départ d'Atlanta, sans avoir eu aucun objet important sur sa route. Ses précautions nous ont donné le temps de concentrer nos moyens de résistance et d'obstruer sa route par de nouveaux obstacles.

Sherman n'avait pas, quand il est parti, et il n'a pas maintenant le dessein d'abandonner son département militaire. Son but n'a pas été de s'ouvrir un chemin vers l'Atlantique pour aller renforcer Meade, en laissant à Thomas les honneurs et la responsabilité des affaires dans l'Ouest.

S'il réussit à franchir le cercle qui l'entoure et à s'échapper à Port Royal, sa première anxiété sera d'avoir des navires pour s'éloigner, et il en sera de même de Kilpatrick. A toute vapeur jusqu'à Annapolis, et de là à toute vapeur jusqu'à Nashville, et cela sera encore trop lent pour calmer son impatience et apaiser son chagrin. Nous ne partageons pas l'idée exprimée par quelques personnes que Sherman a le projet de s'établir sur la côte de l'Atlantique pour coopérer avec Grant.

Nouvelles de Matamoros.

Commerce de coton avec le Texas.

(*Extrait du Monitor de la Frontera.*)

Nous devons à l'obligeance d'un ami communication du journal anglo-espagnol, *Monitor of the Frontier*, de Matamoros, du 26 Novembre.

Nous en extrayons les considérations qui suivent, relativement au commerce de coton.

Un des grands intérêts de cette ville est son commerce avec le Texas. Les Texiens apportent du coton et le vendent sur ce marché, et en échange nos marchands leur vendent des articles venus des quatre coins du Globe. Ici l'homme du Sud boit et mange avec l'homme du Nord et le coton du Sud fait seulement une halte pour être expédié par les navires du Nord. Ce territoire est neutre et grâce à l'énergie de notre police, personne ne craint de rencontrer son ennemi sur le trottoir.

Matamoros a reçu une immense impulsion du commerce du coton et, si le zèle des Etats Confédérés eût été mieux dirigé, nous eussions profité beaucoup plus largement de ce commerce. Si les diverses interventions avec le commerce du coton eussent été combinées avec sagesse et exécutées avec honnêteté, Matamoros en eût été plus riche, le Texas en eût retiré un grand bénéfice et les Etats Confédérés eussent sauvé des milliers de piastres.

Notre communauté est profondément intéressée au commerce du coton et naturellement nous désirons qu'il soit aussi libre et aussi rémunératif que possible.

Nous devons non seulement nous plaindre des erreurs qui ont été commises mais indiquer aussi quelles sont ces erreurs afin qu'elles ne se renouvellent plus. L'ordre qui fait passer le coton par Camargo en est une, et cet ordre vient de l'idée que les fédéraux viendront à Brownsville pour y avoir quelques balles de coton et qu'il est assez indifférent pour les expéditeurs de coton d'envoyer leur coton à Rio Grande City ou à Brownsville. En premier lieu, l'idée ci-dessus vient de ce que la raison militaire doit être écoutée pour un mouvement militaire; et le second lieu on oublie que les fédéraux n'ont jamais eu de coton quand ils occupaient Brownsville. Empêcher un commerce de l'intérieur de venir directement, on n'est ni raisonnable sous le point de vue militaire, ni profitable sous le point de vue pécuniaire.

Houston est certainement le centre du Texas, et la route de ce point à Brownsville est la mieux arrosée, la plus herbeuse et la moins en blesse. Nous préférons la faire deux fois qu'une fois celle du Rio Grande City. On y trouve de la pâture pour les animaux tandis que l'autre n'est qu'un désert stérile.

Par ces considérations, il est à espérer que le général Slaughter adoptera la politique si heureusement suivie par le général Ford, en laissant le coton chercher lui-même sa route pour arriver au marché. Sous le caractère essentiel des choses à Brownsville, situation grandement améliorée militairement parlant, il est certainement moins dangereux d'envoyer maintenant du coton vers ce point qu'il ne l'était, il y a six semaines, et si le général Ford permettait telles choses alors, pourquoi ne les permettre aujourd'hui ?

Nous espérons donc que l'ordre qui interdit l'expédition du coton par Brownsville sera révoqué aussitôt que le général Slaughter aura acquis une connaissance entière de l'intérêt du district pour la protection duquel il a été envoyé dans cette région.

LEGISLATURE.

16 Décembre.

Sénat. — Un bill autorisant l'émission de $500,000 en billets du trésor, et aussi une résolution relative à l'ajournement de l'assemblée générale pour le 24 du courant, sont lus une première fois et déposés suivant le règlement.

Deux bills relatifs aux officiers du port de la Nlle-Orléans sont référés au comité sur le commerce.

Un bill relatif à la liquidation des affaires du chemin de fer du Golfe du Mexique est référé au comité sur les améliorations intérieures.

Un bill relatif à l'imprimeur d'Etat est référé à un comité de cinq membres, chargé de faire un rapport.

Le bill de la milice est discuté et renvoyé au comité sur la milice.

Chambre—Est adoptée une résolution chargeant le sergent d'armes d'acheter dix exemplaires additionnels du code civil, du code de procédure et des statuts révisés.

Est reconsidéré le vote qui rejette le bill de secours pour l'institution de charité des dames dans la ville de Baton Rouge. Le bill est lu une première fois et déposé conformément au règlement.

La Chambre s'occupe ensuite des bills pour amender divers articles du code civil et du bill concernant la nomination d'un collecteur de taxe d'Etat pour la paroisse de Jefferson; après quoi la Chambre s'ajourne à lundi prochain.

CHRONIQUE LOCALE.

PERMIS POUR LA VENTE DE PRODUITS — Un ordre émané du Quartier Général du département du Golfe et portant la date du 14 courant exige que tous les permis accordés jusqu'à ce jour par Mr O H Cutler, agent pour l'achat de produits doivent être remis à l'officier et après nommé pour être enregistrés et accompagnés d'un permis militaire.

Quiconque essaiera de franchir les lignes ou d'y introduire des produits sans que les permis soient endossés par les autorités militaires sera arrêté et jugé en vertu des ordres généraux No 80.

Le colonel F. A. Starring est nommé agent militaire en vertu de la section 9 des ordres généraux No 80. Il accordera et enregistrera les permis et les sauf-conduits et devra ouvrir de suite un bureau près de celui de l'agent préposé à l'achat des produits. Le bureau sera ouvert de 10 heures du matin à 1 heure de l'après-midi et fournira des permis et des saufs conduits en blanc.

Les cautionnements seront pris au bureau de l'agent militaire.

Les officiers militaires et les maréchaux prévôts sont requis d'arrêter tous ceux qui essaieront de franchir les lignes ou d'y apporter des produits sans être munis du permis militaire exigé par cet ordre.

POIDS DU PAIN—Le prix de la farine étant de douze piastres le baril, les boulangers devront donner, à partir de dimanche prochain, 18 décembre :

37 onces de pain pour 20 cents,
19 " " " 10 "
9 " " " 5 "

Le Cirque de Seth B. Howes. — La foule qui se porte plus serrée chaque jour dans ce lieu d'amusement en prouve tout l'attrait et toute la popularité.

Aujourd'hui à 10 heures du matin, la grande procession se formera sur la place Congo et passera dans les rues ci-après désignées, savoir :

Rue des Remparts à la rue du Canal, de la rue du Canal à la rue du Camp, de là à la place Colysée, de là à l'encoignure de la rue de la Course; la procession suivra les rues de l'Annonciation, Tchoupitoulas, Julia, St Charles, et de cette dernière se rendra jusqu'à la rue des Remparts par où elle reviendra à son point de départ la place Congo.

Tous les chariots, la cage des lions, les voitures, tous les artistes de la troupe de M. Howes, un cortège de chevaliers couverts de leurs armures, et le chariot contenant les lions hors de leur cage et couchés aux pieds de M. Crockett paraîtront dans cette procession magnifique.

La foule qui accourra au Cirque aujourd'hui, sera extraordinairement nombreuse, et les visiteurs feront bien de se rendre de bonne heure pour prendre des billets et retenir des places.

Changement de local—On verra dans nos annonces que les bureaux de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane ont été transférés de la rue du Camp à l'angle des rues Carondelet et de la Commune.

ATTENTION.

Les ventes à l'encan de ce jour par le Shérif comprennent :

1o—A 10 1/2 heures A. M. sur les Bons Nos 181 et 183 rue Poydras 1er District, le bâtiment du fonds d'une boulangerie et d'un moulin, &c. 2o—A midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, 2me District : Magasin en briques à trois étages No 17 rue Poydras pour le compte de la succession Chs. D. Yancey.—Propriété encoignure rue Mandeville entre Victoire et Levée, 3me District; propriété améliorée rue des Bons Enfants entre Champs Elysées et des Français, 3me District. Huit terrains [illegible] au faubourg Washington à l'angle de la rue Prosper, quatrième District; le tout pour le compte de la succession d'Anne Kopman.

Pour le détail et les conditions, voir aux annonces.

L'attention des acheteurs est appelée sur la vente à crédit que font MM. Hoffman & Marks, ce matin, à 10 heures—Voir l'annonce.

POUR MATAMOROS.

La goëlette anglaise ORIENTAL, capitaine Ostlere, partira le matin des Etats Unis, partira samedi 17 courant, à 6 heures du matin. [illegible] Pour fret ou passage, s'adresser chez les agents, [illegible] ou [illegible] la Vieille Levée. [illegible]

EDITION D'HIER SOIR.

PAR LE TELEGRAPHE.

DEPECHES TRANSMISES A L'ABEILLE

Dates de New York jusqu'au 10.

Bruit d'escarmouches dans le voisinage de Savannah.

APPROCHE DES TROUPES DE SHERMAN.

Fortifications du général Foster et ses ballons.

ATTAQUE ATTENDUE CONTRE RICHMOND

Grant a reçu des renforts.

Disette de fourrage et de vivres dans l'armée de Sherman.

Sherman continuerait sa marche à partir du 9 décembre.

Morganza, 16 décembre à midi.

Le steamer *Luminary* a passé ce matin avec des dates de New York jusqu'au 10.

On rapportait que l'avant-garde de Sherman était à escarmoucher avec les avant-postes des forces rebelles qui défendent Savannah et l'on prétend que le 2 du courant il atteindrait la côte.

Le *Constitutionalist* d'Augusta croit que depuis son départ d'Atlanta Sherman n'a pas hésité sur le point où il devait arriver ou sur la route à suivre. Il dit qu'en quittant Milton il disposerait son armée de manière à ce qu'il pût se porter sur Savannah sans craindre une attaque d'aucun côté.

Wheeler avoue que dans son engagement avec Kilpatrick il n'a pas fait beaucoup de prisonniers parce que les Yankees ont refusé de se rendre.

Le *Mercury* de Charleston apprend que le général Foster a fortifié la position qu'il a prise après la bataille de Honey Hill, où il suppose qu'il restera jusqu'à ce que Sherman arrive près du littoral.

Foster envoie des ballons de jour et de nuit et des fusées qu'on suppose être des signaux pour Sherman, afin de faciliter son approche.

Le Sénat rebelle a rejeté le 6 la résolution présentée en vertu de la recommandation de Jefferson Davis, d'après laquelle divers officiers exemptés par les lois d'Etat seraient obligés d'entrer dans l'armée rebelle.

New York, 10 décembre—Les journaux de Richmond du 7 sont remplis de spéculations sur une marche immédiate contre Richmond et expliquent pourquoi il faut s'y attendre.

Ils paraissent savoir avec certitude que Grant a été renforcé par le 16e corps et qu'il a d'autres troupes fraîches.

Une dépêche de Washington au *World* dit que Rosecrans doit être transféré à un commandement plus important. Le général rebelle Anderson a été blessé à la bataille de Griswoldville et est blâmé d'avoir témérairement lancé ses troupes contre des retranchements. Toutes les maisons à l'exception de celle de M. Griswold ont été détruites.

Le *Constitutionalist* d'Augusta du 2 dit que Sherman s'est arrêté pour moudre du maïs. A mesure qu'il pénètre dans les comtés arides du Sud, il faut qu'il songe à ses provisions. Ses détachements de cavalerie chargés d'amasser des vivres sont refoulés par les cavaliers confédérés, et on dit qu'il est à court de provisions.

New York, 10 déc.— Le général Burbridge était avec ses forces à Bean Station, Est-Tennessee, mardi dernier. Le mouvement qu'il a fait en avant a obligé Breckinridge à se replier au-delà de Bull's Gap.

Le correspondant du *Herald* dans la vallée de la Shenandoah annonce que les généraux Early et Breckinridge ont reçu l'ordre de faire des démonstrations sur les lignes de l'armée de Sheridan.

Les mouvements de Sherman sont encore ce qui préoccupe le plus les journaux rebelles. Sherman d'après ces organes, est resté plusieurs jours, avec ses forces, dans le voisinage de Millen afin d'amasser des vivres; il a repris sa marche le 2 du courant, de la partie nord de la ville et le 3 il en était assez éloigné.

DEMONSTRATION POLITIQUE A LA FOIRE DES ORPHELINS.

Nous lisons dans l'Era de ce matin :

Dans l'intérêt des orphelins nous avons désiré abstenir de mentionner un petit événement qui a eu lieu jeudi soir à la foire des orphelins, qui se tient à la Salle des Maçons; mais les autorités militaires ayant porté attention sur cette affaire, elle est devenue le sujet de beaucoup de conversations et de commentaires. Voici les faits :

Sur une table tenue par la femme d'un officier distingué des Etats Unis, qui avait fourni à ses propres frais tout ce qu'il y trouvait étalé, se voyait un petit bonnet de recrutement d'enfant, décoré du drapeau américain en miniature. C'était le seul emblème national qu'on pût remarquer dans toute la foire; mais même cette bagatelle était de trop pour le patriotisme de quelques personnes présentes et une dame arracha le petit drapeau en le livrant à quelques invectives grossières de flatté et d'amertume.

Sa conduite fut approuvée et défendue par beaucoup de personnes présentes qui soutinrent que la foire n'était pas une place où l'on put convenablement faire des démonstrations politiques, mais nous croyons que les *stars and stripes* ont été l'emblème national le plus cher à M. [illegible] officier de la marine. Cette affaire a donné lieu à l'arrêté suivant :

Quartier-général, département du Golfe, Nlle Orléans, 14 décembre 1864.

Col. H. Robinson, Maréchal Prévôt-Général :

J'apprends qu'une dame loyale a reçu de quelques uns des directeurs de la foire au profit de l'Asile St-Vincent, l'ordre d'enlever un drapeau américain comme emblème "politique."

Vous informerez ces directeurs que le drapeau américain est le symbole de la souveraineté de la nation sous la protection duquel ils se trouvent.

En réparation de cet outrage, vous ferez arborer le drapeau américain sur la principale porte d'entrée dans la salle.

Si les directeurs de la foire élevent des objections contre cette mesure, vous ferez fermer la foire.

Toute personne qui se montrera irrespectueuse envers les couleurs nationales quand elles sont déployées, sera immédiatement arrêtée.

Vous êtes requis de donner une prompte attention à ce sujet. S. A. Hurlbut, M. G. C.

Harai Robinson, M. P. Gen.

Les opérations de Hood et de BRECKINRIDGE.

Le *Louisville Journal* fait les conjectures suivantes sur les mouvements des généraux Hood et Breckinridge.

Nous avons la nouvelle positive que Breckinridge se retire lentement devant l'avance du général Burbridge dans l'Est Tennessee. Il ne paraît pas désireux de livrer bataille, bien que ses forces soient, peut-être aussi considérables que les nôtres. Le général Burbridge a occupé la station Bean, petit bourg du comté Granger, à égale distance de Cumberland Gap et de Knoxville. Le général Breckinridge a retraité sur les confins de la Virginie, peut-être dans l'espoir de tourner nos forces et de faire une descente rapide sur Cumberland Gap. Avec le général Stoneman à Knoxville, le général Burbridge dans le voisinage de Bean Station et le général Breckinridge près de la frontière de la Virginie, nous ne voyons pas que la situation soit meilleure pour nous.

Le défilé Cumberland est exposé à moins que le général Burbridge ne se garde bien au nord et sur la gauche et ne couvre le point avec son armée. Il est évident que Breckinridge manœuvre pour gagner une meilleure position. Quand son armée était concentrée à la station Bean, il menaçait à la fois le défilé Cumberland et Knoxville. Par sa retraite à la ligne de la Virginie il ne menace que le Cumberland Gap. Le général Stoneman peut maintenant avancer de Knoxville et concentrer ses troupes avec celles de Burbridge. Les deux ailes réunies formeront une armée formidable et Breckinridge la trouvera trop forte pour lui.

La situation à Nashville est l'objet de bien des conjectures. Le télégraphe nous apprend que Hood retranche son armée à trois milles de la ville. Ses forces sont en ligne de bataille et on dit une bataille imminente.

Hood peut se livrer à toute sorte de démonstrations et prendre une attitude menaçante, mais nous ne pouvons supposer qu'il puisse tromper le général Thomas au sujet de ses intentions et lui faire croire qu'il va donner l'assaut à notre position fortifiée à Nashville. Notre opinion est qu'il a les yeux fixés sur un point plus au nord et qu'il tentera un effort désespéré pour traverser la rivière Cumberland. Nous croyons que Hood a adopté un plan semblable à celui qu'a suivi Bragg dans son invasion du Kentucky. Il peut faire manœuvrer ses colonnes d'infanterie devant Nashville et faire des feintes contre nos ouvrages afin d'occuper notre attention, pendant que sa cavalerie, sous Forrest, traversera la rivière. Nous pouvons nous tromper, mais nous persisterons dans cette opinion jusqu'à preuve du contraire.

Hood n'a rien à gagner par un assaut contre Nashville car il ne peut ignorer que c'est une des villes les mieux fortifiées de l'Union. Ce serait se montrer meilleur général que de tourner la position et de forcer le général Thomas à sortir et à le combattre sur un terrain plus égal. Il ne peut mieux réussir à le faire qu'en traversant sur la rive nord du Cumberland. Pourra-t-il le faire? C'est une autre question. La rivière est garnie de canonnières, cependant elles ne sont pas invincibles. Nous ne pensons pas que Hood puisse traverser, nous disons seulement qu'une tentative d'exécution d'un programme de ce genre est la théorie la plus plausible. Mais le général Hood est un étrange caractère, et il se peut qu'il soit assez fou pour attaquer nos retranchements à Nashville. Après ses étranges manœuvres à Spring Hill, et sa folle attaque à Franklin, rien de ce qu'il pourrait tenter ne nous surprendrait.

Affaires en Georgie.

On verra par les résolutions suivantes, adoptées à l'unanimité par le Sénat de Georgie, que le gouverneur Brown et d'autres hommes d'Etat de cette classe ne représentent pas le peuple de la Georgie :

Attendu que la guerre faite contre nous a été marquée, l'année dernière, par une férocité et une cruauté très propres à éprouver le courage de notre population et la sagesse et l'habileté de notre gouvernement; et attendu que la conduite de nos armées en campagne, non moins que l'administration générale de nos affaires civiles, a inspiré au pays une nouvelle confiance dans la défense, le patriotisme et la vertu de notre premier magistrat, Jefferson Davis; et attendu qu'une expression du sentiment du peuple à ce sujet est devenue chose convenable et opportune par l'intermédiaire de ses représentants; en conséquence il est

Résolu que les remerciements du peuple de la Georgie sont dus et sont offerts à Jefferson Davis, président des Etats Confédérés, pour la manière habile, ferme et impartiale avec laquelle il a dirigé le gouvernement pendant l'année qui vient de s'écouler, et que notre confiance dans sa sagesse, sa pureté et son patriotisme est entière et inébranlable.

GUERRE AUX ANGLAIS.

La *Tribune*, de Chicago, journal républicain, [illegible] [illegible]

Nos dernières avis de l'étranger nous apportent la nouvelle que l'Angleterre a demandé aux grandes puissances de protester collectivement contre la saisie du *Florida*. Le même câble confirme la nouvelle que le *Sea King*, navire anglais qui a été expédié ostensiblement de Londres pour Bombay, a paru à Madère transformé en pirate confédéré; que là une allège anglaise lui a fourni de quoi s'équiper comme corsaire, et que le capitaine Semmes a été placé à bord comme commandant, pour renouveler les déprédations de l'*Alabama*. En même temps nous recevons des Bermudes la nouvelle que le pirate rebelle *Chickamauga*, après s'être réparé et équipé au port britannique de St-Thomas, est prêt à reprendre la mer pour voler et brûler de nouveau les navires marchands des Etats-Unis.

Pour compléter l'historique de la neutralité anglaise on annonce de Wilmington qu'un coureur de blocus, portant le pavillon anglais, monté par un équipage anglais, appartenant à des capitalistes anglais, et chargé de fret pour le compte de maisons anglaises, a tiré sur plusieurs navires de notre flotte à New Inlet le 19 courant, réunissant ainsi le caractère d'un navire marchand anglais et d'un auxiliaire armé de la flotte rebelle. En présence de ces faits nous n'avons pas de mots pour qualifier l'impudente requête de l'Angleterre aux grandes puissances dans l'affaire du Florida. Les puissances regarderont sans doute la requête comme l'exemple d'arrogance le plus étonnant qu'il y ait dans l'histoire diplomatique.

..........La Grande Bretagne nous fait en réalité la guerre, mais nos mains sont liées par la diplomatie pendant qu'elle porte ses coups. Elle ne pourrait guère rendre aux rebelles plus d'assistance qu'elle ne le fait maintenant si la guerre lui était déclarée; tandis que nous pourrions balayer son commerce des mers et la déposséder de chaque pied de territoire du continent occidental sur lequel flotte maintenant son drapeau. Le pouvoir de cette république n'a pas encore été déployé à moitié, et sa vigueur sont presqu'intactes.

BULLETIN FINANCIER.

Vendredi soir, 16 décembre.

Les produits ont encore été fort négligés aujourd'hui, mais nous avons à constater une demande plus animée dans le sucre et dans la mélasse. Le mouvement a été marqué dans le coton; les ventes se sont élevées à 200 balles aux prix antérieurs, le matin, mais à une hausse de trois cents plus tard. Le low middling à strict low middling était coté, à la clôture, à $1 16 à $1 20 contre $1 16 à $1 17 1/2 hier soir, $1 22 1/2 — le middling contre $1 19 à $1 20 et $1 24 le strict middling contre $1 21. Cette amélioration est due aux dépêches reçues aujourd'hui et annonçant que le marché de New York était monté à $1 26, c'est à dire 3 cents de plus. On croit aussi que l'approvisionnement sera faible.

Le change américain a été plus animé que de coutume. Les banques et les courtiers ont dû tirer pour plus de $400,000. Le taux dominant des banques a été de 1 d'escompte, mais une partie des transactions, y compris un check de $40,000 a eu lieu à 1 1/4. Les courtiers ont tiré à 1 à 1 1/4, le plus courant à 1.—Au dehors, il ne s'en est point vendu pour moins de $150,000 à des cours irréguliers. Les ventes comprennent un check cert d'un sur une banque de New York à 1 3/4 d'escompte, un pur de change à un jour de vue à 1 1/2 et $20,000 à 2 1/4, plus de $30,000, à trois jours, en trois ou quatre montants, à 2; un montant plus fort, à cinq jours, à 1 3/4, 2 1/2, 2 1/4 et 2 1/2; une somme assez forte, à dix jours, à 2 1/4; une assez forte somme à vue sur Boston, à $1 7/8 et 2. Cette augmentation d'affaires est attribuée en partie au délai dans l'expédition du coton, délai qui a obligé quelques négociants à courir des traites antérieures. Il n'a pas été offert de checks certifiés sur le Trésorerie des Etats Unis.

Le change étranger a été également plus animé. Les ventes de sterling s'élèvent à 6000 et 8000 livres, à 250 1/2, à 265 les traites particulières. Les traites Matamoros se sont vendues à 250 1/2, 250 3/4, 252, celles de la ville à 256, et celles des banques (seconde à six) à 257 1/2. Les opérations comprennent 200 livres à ce cours. Les banques ont refusé de tirer à 260—Des traites particulières sur France se sont vendues à $1 25 1/2, une traite de banque pour $1,000 francs s'est vendue à 3 25; 17,000 francs, en deux traites, à 3 20, et une autre traite (par commerciale) à 3 22 1/2.

L'or a d'abord été fort peu recherché et on aurait pu en acheter beaucoup à 237, mais à la clôture on le cotait à 234 à 238, contre 239 à 237 hier soir.—Il ne s'est point vendu d'argent : les demi-piastres américaines sont à 213 1/2 à 220, et les piastres mexicaines à 234 1/2 à 236.

Les actions sont toutes fait négligées. Les bons de la ville sont à 94 1/2 à 97, les consolidés et 83 à 84, les émis dans le faveur de chemins de fer. Nous n'avons à mentionner aucune transaction dans l'intérieur.

Il n'est vendu des billets de la banque de la Louisiane à 55 cts à la piastre; on les tient généralement à 60 cents

BULLETIN COMMERCIAL.

BUREAU DE L'ABEILLE,
Vendredi soir, 16 décembre.

COTON.—Ce matin, à l'ouverture du marché les prix annoncés pouvaient être vendus à [illegible]. [illegible]

[illegible]

SUCRE ET MELASSE.—[illegible]

TABAC MANUFACTURÉ.—[illegible]

PRODUITS DE L'OUEST.—[illegible]

MARCHE AUX BESTIAUX.

Jefferson City, 17 décembre.

Arrivé dans la semaine, 281 bœufs, 109 cochons, 864 moutons, 41 vaches à lait et 261 veaux. Vendu dans la semaine, 251 bœufs, 216 cochons, 864 moutons, 41 vaches à lait et 261 veaux. Restent sur pied 30 vaches à lait et 479 veaux.

Bœuf de l'Ouest, 1re qualité, par liv. net	[illegible]
Bœuf de l'Ouest, 2me qualité	[illegible]
Bœuf de l'Ouest, 3me qualité	[illegible]
Bœufs de l'Ouest, 1re qualité, par tête	[illegible]
Bœufs de l'Ouest, 2me qualité, par tête	[illegible]
Bœufs du Texas, 1re qualité, par tête	[illegible]
Bœufs du Texas, 2e qualité, par tête	[illegible]
Bœufs du Texas, 3e qualité, par tête	[illegible]
Cochons, par liv.	[illegible]
Moutons au lbs.	[illegible]
Vaches à lait, par tête	[illegible]
Veaux, 1re qualité par tête	[illegible]
Veaux, 2e qual. par tête	15 — à 25 —
Veaux de lait	14 00 à 20 00

Pour la liste des arrivages et des départs, celle des produits et des marchandises reçus par la mer, par le fleuve et les chemins de fer, avec les noms des consignataires, etc voir la partie anglaise.

Marié, samedi 10 décembre 1864, par l'honorable M. Weisheimer, 5me juge de paix, M. EDMOND DECOUX à mademoiselle ADRIENNE SCHEIXNAYDRE, tous deux de cette ville.

Décédé hier, à cinq heures de l'après-midi, à l'âge de cinq ans, EUGENE, fils de feu Victoria Gastier. Les amis et connaissances de la famille sont priés, sans autre invitation, d'assister à ses funérailles qui auront lieu ce matin, 17 courant, à 10 heures. Le convoi partira de la résidence de M. Max Nihoul, au coin des rues Canal et Remparts.

On achète
AU PLUS HAUT PRIX
L'OR, L'ARGENT,
ET
Tous les Billets
QUI NE PASSENT PLUS,
ET
LES BILLETS DÉCHIRÉS,
15 RUE ST. CHARLES 15
vis-à-vis le *True Delta*, de 6 heures du matin à 8 heures du soir. 5déc—3m

Bureau de la Compagnie du Canal Carondelet et de Navigation.

Nlle-Orléans, ce 16 décembre 1864.

L'ELECTION annuelle des Directeurs de cette Compagnie aura lieu conformément à la charte, LUNDI, 16 janvier 1865, de dix heures du matin à deux heures de l'après midi, au bureau No 16, rue Carondelet. LOUIS GAGNET, Secrétaire. 17déc—anl6jv

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.

Nlle-Orléans, 16 décembre 1864.

AVIS est donné qu'une réunion des porteurs de scrip de cette Compagnie aura lieu au bureau rue du Canal No 181, mardi 17 janvier 1865, à midi, à l'effet d'amender la charte. J. W. HINCKS, Secrétaire. 17 déc—au 17 jan

CHARLES LABORDE

AVANTAGEUSEMENT connu à la Nouvelle-Orléans, annonce à ses amis et connaissances, ainsi qu'au public en général, qu'il reprendra en premier janvier prochain, la direction de l'école qu'il tenait autrefois, à son ancien local, encoignure St-Louis et Bourbon. Prix des plus modérés. 17déc—au 1erjanv

DEMANDE.

ON demande une femme respectable, parlant le français, pour prendre soin d'un petit enfant et pour coudre. Elle aura de bons gages et sera bien traitée. S'adresser au No 166 de la rue du Canal. 16 déc—3

Changement de Local.

LA Compagnie d'Assurance Mutuelle de l'Etat de la Louisiane a transporté son bureau de la rue du Camp au coin nord des rues Carondelet et Commune. 17 déc—10 Nlle Orléans, 17 décembre 1864.

Fabrique de l'église St-Louis DE LA NLLE-ORLEANS.

Bureau du Secrétaire.

AVIS est par le présent donné aux locataires des bancs de la susdite église d'avoir à payer à leur bureau, No 10 Place St-Antoine, avant le 31 décembre courant, pour l'année 1865, le montant de leurs bancs aux mêmes prix de l'année courante 1864, et—tout bancs qui n'aura pas été retenu et payé ledit jour, sera, selon l'usage, loué par le soussigné. ANT. DUBUC, Secrétaire. 16 déc—19 17 20 24 27 31

A VENDRE—pour cause de départ

A VENDRE UN CAFE situé encoignure Chippewa et Louisiana Avenue, Stock Landing, ainsi que les ustensiles et le mobilier de l'établissement. Le tout bien installé; gaz et bail de trois ans et demi. Si d'ici au 20 de ce mois il n'est pas vendu à l'amiable, il sera vendu à l'encan. Pour les détails, s'adresser sur les lieux.

AVIS.

LA société qui existait sous la raison MIZZI & BERTOLI étant dissoute, depuis le 1er courant, par la mort de Joseph Bertoli, Joseph Mizzi continuera les affaires pour son propre compte. Il sollicite la patronage de l'ancien mémo clientèle. [illegible] JOSEPH MIZZI. [illegible] 8 décembre 1864.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

HOTEL DE VILLE, 16 décembre 1864.

Le moyenne du prix de la farine de boulangerie, à ce jour aujourd'hui par les marchands de farine de cette ville, est de $12 00 le baril. Conformément à la dite évaluation, le poids du pain, pour la semaine prochaine, à partir du dimanche 18 décembre, sera comme suit

Trente sept onces de pain pour 20 cents
Dix-neuf " " " 10 "
Neuf " " " 5 "

Les boulangers sont requis de n'employer que la meilleure farine du susdit prix par baril, et l'emploi de farine altérée ou de qualité inférieure pour le pain offert en vente dans cette ville est prohibé. Les contrevenants de pain sont requis de donner avis, à la station de police la plus rapprochée, de toute violation de la susdite ordonnance soit dans le poids soit dans la qualité de la farine.

Par ordre. STEPHEN HOYT, Faisant fonctions de Maire
D. GIBBENS, secrétaire. 17 déc—3

AVIS.

Le navire français TURENNE, capitaine Bertaud, venant de Bordeaux, est en déchargement dans le Deuxième District.

Les consignataires sont requis de venir prendre livraison de leurs marchandises sur la Levée.

Les marchandises dont les permis n'auront pas été obtenus dans le délai de cinq jours seront envoyées dans les magasins publics aux frais et risques des consignataires.

Nlle-Orléans, 16 décembre 1864.
17 déc—5f C. CAVAROC & Co. 116 rue Royale

Le capitaine et les consignataires du navire français TURENNE ne seront responsables des dettes que pourrait contracter l'équipage dudit navire.
Nlle-Orléans, le 16 décembre 1864.
17 déc—M C. CAVAROC & Co. 116 rue Royale

R. E. A. Numero No 3.

Nouvelle Orléans, 15 décembre 1864 [E. V.]

La Loggia Italiana Numero No 3, sotto la giurisdizione del Supremo Consiglio del 33e grado, per lo Stato della Luisiana, (nella seduta del 12 dicembre), ha scelto per suoi officiali i seguenti—

A. Socola, Ven.: M.:.

G. Miati, 1o Cust. — A. Lamata, Econ.
G. B. Spiari, 2o Cust. — N. Giulio, Osp.
E. Piazza, Orat. — D. Peredi, Guar.
A. Anselmi, Seg. — G. Mussetta, P. Sp.
F. Berta, Tes. — G. Locatelli, G. Sig.
M. Gregorio, M. Esp. — F. Fermento, Diacono
O. Guido, M. Cer. — F. Berta, Farmaceuta
Per ord. della L. — ANGELO ANSELMI, Seg.
15déc—3f

AVIS.

TOUTE procuration donnée par moi en blanc, quelque soit la date, sera nulle et sans valeur à partir du 15 de ce mois.
Nlle Orléans, 13 décembre 1864.
16déc—3f CH. TROUILLY, Coin Chartres et Bienville.

A louer.

Une habitation située à la Paroisse St Jean Baptiste, à 41 milles de la ville. S'adresser à EUG. ROCHEREAU & Co., Nos 16 et 18, rue St Louis. 7 déc—1m

Champagne Chs. Farre,

450 paniers vin de Sillery, 20 caisses vin de Cabinet, 200 caisses vin Impérial, pintes et demi-bouteilles. En douane et en magasin, à vendre par
J. J. HESS, 116 rue de la Commune
16 déc—6f

Vin blanc, eau de vie, pâtés truffés et sardines, en drawback et en magasin,

EN débarquement du navire français Turenne, de Bordeaux, et à vendre par les soussignés—
1 [illegible] pâtés de gibier, truffés.
5 de sardines à l'huile, sans arêtes.
10 de do do do 1/2 boîtes avec [illegible]
15 de do do do 1/4 de do
20 de de 12 bouteilles eau de vie de Cognac,
15 barriques vin blanc de Tonnac nevre,
3 caisses do do do
OSCAR BERCIER & Co, 17 rue St-Louis
16 déc—4f

Ficelle, Sardines, fruits, macaroni,

10 balles ficelle française en pelottes,
[illegible] caisses de 100/4 boîtes sardines à l'huile,
25 de macaroni d'Italie,
10 barils pruneaux secs,
25 de raisins de Corinthe nouveaux,
20 de graines de Canarie et Chanvre,
20 caisses amandes nouvelles cassées,
200 boîtes nugat d'Italie,
30 de moutarde de Tarragone, cerises, &c.
[illegible] caisses Gin [illegible]
[illegible] caisses huile d'olive, Luca Piazziol,
[illegible] caisses fruits à l'eau de vie,
[illegible] de vermouth Noilly Prat & Cie,
[illegible]

En débarquement du navire Turenne, de Bordeaux, et de la barque Wakinee, New York, à vendre par ANT. LANATA, [illegible] rue Jefferson.
16déc—6f

A VENDRE,

UNE HABITATION située dans la Paroisse St. Bernard, à environ quatre milles de la ville, mesurant sept arpents de face [illegible] [illegible] ; [illegible] [illegible] la Cour Maximillien. [illegible]

POUR MATAMOROS—Avis aux expéditeurs—Le beau navire français GUANA—[illegible] 21 courant, et partira le 23 [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
OSCAR BERCIER & CO., No 17, rue St. Louis
16déc—2f

POUR MATAMOROS—PASSAGE SEULEMENT—Le bel et [illegible] steamer SAN CARLOS, [illegible] capitaine E. Ramos [illegible] [illegible] passage [illegible] [illegible]
S. FERNANDEZ & Co., Rue de la Vieille Levée No 120.
16déc—6f

PIERRE CASANAVE,

Entrepreneur de pompes funèbres, &c

LE soussigné fait savoir à ses clients, à ses amis et au public, qu'il a établi à ses frais, encoignure des rues St. Louis et Burgundy, un dépôt de cercueils, à partir de 15 de cercueils, et [illegible] rue Toulouse, entre Dauphine et Bourgogne, No 122, en face de la grande porte [illegible] de la Bourse. Par conséquent, on y aura toujours au besoin [illegible] des voitures de deuil, [illegible] [illegible]
PIERRE CASANAVE, Propriétaire.
16déc—1m

Salon de barbier à vendre

A L'AMIABLE.

A VENDRE à l'amiable, un SALON DE BARBIER ayant une nombreuse clientèle et situé dans la rue Bons Enfants, entre les rues Casa Calvo et Royale, faubourg Marigny, au coin [illegible] [illegible] S'adresser à A. MERCADAL, coin Champs Elysées et Bons Enfants. 14déc—5f

TABAC ET CIGARES.

200 caisses TABAC A FUMER de L. Goodwyn
4[illegible] caisses TABAC EN FEUILLES, pour cigares,
1[illegible] CIGARES D'ALLEMAGNE,
[illegible] [illegible] de la Havane,
Vendu à bas prix, s'adresser à A. D. GRIFFE, rue Vieille Levée Nos 40, 50 et 52, coin Bienville
15 déc—5f

PHOTOGRAPHIES.

Les jours de fête approchent.

PHOTOGRAPHIES DE CELEBRITES à $5 LA DOUZAINE—ALBUMS à DES PRIX REDUITS, 61....Rue du Camp....61

NOUS sommes prêts à remplir les commandes pour toutes espèces de photographies dans le plus bref délai et aux prix les plus avantageux. Grâce à notre nouvel appareil, un temps obscur ne nous empêche pas de donner un portrait et nos facilités sont telles que personne n'attend, quelque grande que soit la foule.

Nous avons un fort stock de portraits de fantaisie, de photographies de généraux, d'officiers de marine, &c. &c, que nous vendons à $1 50 la douzaine—bon marché extraordinaire. Nous avons également un lot de beaux albums que nous offrons à très bas prix. Venez juger vous-mêmes. ANDERSON & TURNER, ci-devant S. ANDERSON, 13déc—anl9—du 17au2jv rue du Camp No 61,

DIVERS.

200 barils pork mess nouveau,
20 boucauts épaules fumées,
10 do côtes,
40 barils porc mess prime nouveau,
[illegible] barils farine extra de choix pour familles
[illegible] do farine superfine,
[illegible] do do fine,
5 caisses ananas,
[illegible] barillets clous de grosseurs assorties, en débarquement et à vendre par
CONVERSE & KENNETT, Rue des Magasins No 36
13 déc—1m

LA société connue sous la raison de F. CLAVEL & CO., composée de F. Clavel & B. Laplace est dissoute à partir de ce jour, par limitation de l'acte de Société. La liquidation sera faite par les associés et toute quittance pour être valable devra être signée par les deux associés.
Nlle Orléans, 7 décembre 1864. F. CLAVEL, B. LAPLACE.
7déc—3f

EN débarquement du steamer Morning Star et St Dit Cosmopolitan—
500 livres de the nouveau d'Italie,
15 barils raisins de Corinthe et Sultana,
100 caisses Layer raisins nouveaux,
100 boîtes figues de Smyrne, nouvelles,
100 sacs amandes coques tendres,
25 barils poivre blanc (crushed),
25 barils pommes sèches nouvelles,
50 caisses champignons et petits pois, Briant, de Paris.
A vendre par G. BOZZINO, No 101 rue Vieille-Levée.
13déc—5f

G. PETITPAIN,
Courtier Maritime
ET
NEGOCIANT COMMISSIONNAIRE
A MATAMOROS
5déc—1m

CHANGEMENT DE DOMICILE.

LE Dr. DUPAQUIER a transféré son domicile de la rue [illegible] à l'Hôpital,

Au No 166,

De la même rue près la rue des Remparts.
7déc—1m

Aux consommateurs de coke.

REDUCTION DE PRIX !

LA Compagnie du Gaz de la Nouvelle-Orléans a réduit, aujourd'hui, le prix du coke à une piastre le baril. WM. S. BROWN, directeur.
1déc—1m

Nouveaux Médicaments.

Injection et Liqueur

POUR la guérison rapide et infaillible de la Gonorrhée et écoulements de toute nature quelqu'ancienne qu'ils soient.

Eau et Sirop Dépuratif,

Pour la guérison radicale des dartres, boutons, ulcères et généralement des conséquences des maladies [illegible]

Liqueur anti-rhumatismale

Quelques cuillerées de cette préparation indiquées le soulagement des douleurs rhumatismales les plus aiguës.

Sirop Pectoral

Contre les rhumes, toux, catarrhes, enrouements.

Aucun des produits ne contient le moindre élément nuisible, et avec elle dispensent aucunement des sangsues et autres remèdes fâcheux.

A vendre par E. BATTIER, pharmacien, Coin Dauphine et St Pierre.
6nov—1m

MALADIES.

Dépuratif, Pommade, Injection et Poudre du Dr VERGE.

TOUTES les maladies secrètes, anciennes et récentes, les écoulements, ulcérations, plaies, dartres, boutons et taches syphilitiques, &c., sont radicalement guéries par l'emploi des médicaments du Dr. F. VERGE. Le dépuratif est spécialement recommandé aux personnes dont le sang est vicié. S'adresser à A. GAUDOZ fils, pharmacien, encoignure Orléans et Bourbon. 1 déc—1m

Marchandises sèches en gros.

C. JAUBERT & Co.,

20....RUE DE CHARTRES....20

ONT dans le moment un grand stock de MARCHANDISES, étrangères et domestiques, convenables pour le marché de la ville et de la campagne, ainsi que les suivants vendus à très bas prix, pour cause de vente [illegible]

F. S.—Les marchands trouveront avantage à visiter le stock avant d'acheter ailleurs.

C. JAUBERT & CO,
16déc—1m 20, rue de Chartres.

SPECTACLES.

Théâtre St. Charles.

Samedi soir, 17 décembre.

PIZARRO, drame.—M. EDDY jouera le rôle de Rolla et Mlle Irvine celui d'Elvira—HIS LAST LEGS, comédie—MILLY, vaudeville.

Théâtre des Variétés,

RUE GRAVIER.

Samedi soir, 17 décembre.

Dernière représentation de THE ANGEL OF MIDNIGHT, drame en cinq actes—DANSE par les demoiselles Wood

Académie de Musique,

RUE ST-CHARLES.

Une autre semaine de nouveautés à partir de LUNDI, 12 décembre. MLLE [illegible] OU LES PATINEURS DE WILNA, pantomime comique nouvelle, dans laquelle paraîtra toute la compagnie.

MONS LA THORNE qui, en jouant avec des boules, le violon, le banjo et le piano, se montre à la hauteur de son art.

MLLE ZOBITA et ALEX ZANFRETTA sur la corde tendue. LE CIRQUE COMIQUE, dans lequel figurent Bob Hart et Billy Emerson—Mlle EVA BRENT, la favorite du public—COLLINS dans Othello.

Représentation de jour, le Samedi. 17 déc—7

Un Grand Bal Paré

SERA donné par une Société de Jeunes gens, SAMEDI, 17 décembre 1864 à la salle de l'Amour Fidèle, au coin des rues Amour et Histoire, Troisième District.

—Comité d'Invitation—
A. Mars, A. Mendola, P. V. Bolimpio.

—Commissaires—
G. Serpes, A. Dominguez, A. Voirain.

Billets, une piastre. A vendre chez M. Mereadal coin des rues Bons Enfants et Champs Elysées, A. [illegible] de la rue Chartres près Dumaine, et au coin des rues Royale et Douane. Jours de réunion, lundi, mercredi et vendredi. 6 déc—12f

Grand Bal Paré

DONNÉ PAR LA

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle,

A LA SALLE DE L'OPERA, LE SAMEDI, 7 JANVIER 1865,

AU BENEFICE DE CETTE INSTITUTION.

—Directeurs—

J. Girod,	J. Sarrans,	G. Martin,
V. Boutroux,	H. Merlin,	J. Jacquet,
F. Tujague,	H. Mandry,	P. Fourberg,
G. Boué,	F. Gohier,	J. Jacquet,
A. Dédousset,	H. Carles,	S. Bardene,
J. Schweitzer,	A. Barbé,	E. Maréus,
J. J. Bonnafé,	L. Philippe,	V. Joulé,
A. Paris,	F. Coulon,	V. Provensal,
J. Trotot,	M. Fidel,	J. Lobianc,
	D. Brous.	

Le comité d'invitation se réunira tous les mardis et vendredis de chaque semaine, à l'Asile de la Société.

Aucune dame ne sera admise sans carte personnelle. Des propositions cachetées seront reçues jusqu'au 30 décembre 1864, pour louer le bar et le restaurant chez J. Schweitzer, 160, rue Royale, et M. A. Dédousset, encoignure St. Louis et Royale.

On peut se procurer des billets chez tous les directeurs du bal.

Prix du billet—DEUX PIASTRES 18déc—tdj

SUR LA PLACE CONGO,

Par permission, commençant LUNDI 12 décembre 1864 pour une saison

S. B. HOWES

INFORME RESPECTUEUSEMENT le public qu'il est de retour en Amérique après une absence de 7 ans en Europe et qu'il amène avec lui le

CIRQUE

Le plus complet et le plus étonnant que le monde ait jamais vu.

Des célèbres écuyers d'Angleterre et du continent européen, composant près de cent artistes des deux sexes, au nombre desquels nous ne citerons que les suivants:

JAMES ROBINSON, LE PREMIER ECUYER DU MONDE.

Ainsi que **CROCKET**, LE DOMPTEUR DE LIONS, avec sa troupe de LIONS ENORMES.

sortant des écuries, pour apparaître en public comme ils le sont aujourd'hui, et qu'on a fait à grands frais [illegible] [illegible] [illegible] l'Amphithéâtre d'Astley à Londres. Cet homme [illegible] [illegible] une meute de lions [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] lions [illegible] [illegible]

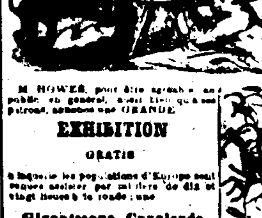

M. HOWES, pour être agréable au public en général, aussi bien qu'à ses patrons, annonce une GRANDE

EXHIBITION

GRATIS

à laquelle les populations d'Europe sont venues assister par milliers dans le dix et vingt lieues à la ronde; une

Gigantesque Cavalcade

plus brillante qu'aucune qui ait été exposée aux yeux des mortels depuis les jours de la chevalerie, où les splendeurs du

CHAMP

du Drap d'or.

Dans cette grande procession paraîtra le GRAND

CHARIOT D'EOLE

avec la bande d'opéra complète; suivi du magnifique

Char doré de Paris,

et contenant un

TABLEAU ALLEGORIQUE D'AMERIQUE,

représenté par des groupes de belles femmes drapées à l'antique.

Pour compléter ce beau tableau, M CROCKET, à la surprise et à l'admiration de tous, entrera dans le cercle avec ses lions.

LION VIVANT

DANS LA RUE,

et, au mot de commandement, ce bon centaure d'un bond terrible au sommet du Char du Tableau, où il se couchera gracieusement aux pieds (d'une dame) de la Déesse de la Liberté, représentant la réconciliation de la Grande Bretagne à l'indépendance des Etats Unis en l'an 1783. Autour sont placées de belles jeunes filles représentant l'Europe, l'Asie et l'Afrique, pendant que la Vérité et la Justice se tiennent à côté.

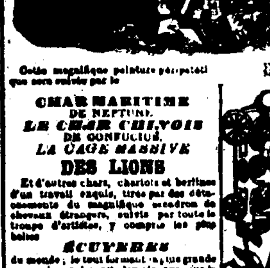

Cette magnifique peinture perpétuelle qui sera suivie par le

CHAR MARITIME

DE NEPTUNE,

LE CHAR CHINOIS

DE CONFUCIUS,

LA CAGE MASSIVE

DES LIONS

Et d'autres chars, chariots et berlines d'un travail exquis, tirés par des détachements du magnifique escadron de chevaux étrangers, suivis par toute la troupe d'artistes, y compris les plus belles

ECUYERES

du monde; le tout formant la plus grande procession qu'on ait jamais vue sur le continent américain.

LA COMPAGNIE DU CIRQUE est la plus grande qu'on ait vue dans ce pays. Parmi les écuyers de Londres sont MM. James Cook, William Armstrong, Kinkaid et Geo Wilson

De Paris—MM. Osmond, Dupré, Albert et Henry Lemaître, Gustave Thelbert, Jacques Prudhomme, Emile Lemaître, et Armand Pérou; Mlle CARLOTA DE BERG, principale écuyère du Cirque Napoléon, Mlle Julie Amour, Mlle Emilie Etelle, Mlle Marie d'Angri et Mlle Eugénie Duval. De Londres—Miss Blanche Watson. Miss Grace Holloway, Miss Rose Mowbray, Miss Emily Grover et Miss Charlotte Nelson.

QUATRE CLOWNS,

Don Castello, le grand clown américain, et son célèbre cheval savant; T Cropest, du théâtre Astley, de Londres, Pete Conklin, le clown de l'Ouest, et St. Watson, le comique français.

Deux représentations tous les jours à MIDI et à 7 heures du soir.

Le Dimanche, une seule représentation, celle du soir.

Prix d'Entrée—50 cents; les enfants et loges bonnes, 25 cents; loges réservées 75 cents; sièges réservés pour enfants et bonnes 50 cents.

—AVIS SPECIAL—

Le premier écuyer du monde, JAS ROBINSON, a été engagé pour la saison et paraîtra dans chaque représentation, dans son GRAND ACTE A SENSATION.

La grande procession aura lieu tous les MARDIS et tous les SAMEDIS, à 10 heures A. M., et arrivera sur la place à 11 heures et demie. Si le temps était mauvais, la procession serait remise au premier beau jour. Mais le cirque sera toujours à l'intérieur ne souffrira pas des [illegible] contretemps. 17 déc—7

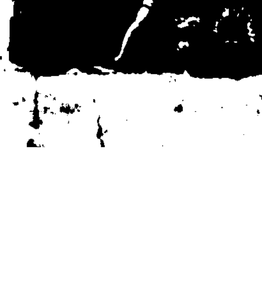

VENTES A L'ENCAN.

Grande vente, pour clore, de fer, cuivre, bouilloires, ancres, chaînes, 40 à 50 tonneaux de fonte, cordes, presse à coton, coffre-fort, balances, etc.

PAR J. P. BOISSEAU, encanteur.
Bureau, au coin des rues Magazine et Gravier.

IL sera vendu, lundi, 19 du courant, à 10 heures et demie, au magasin No 154 de la rue du Levée, tête du Vieux Bassin—Un lot de fer, rond, carré et plat; quelques chaînes, cordes, ancres de toutes grandeurs et coffre fort No 1, grandes et belles balances à plateformes, une grande presse à coton No 1, cuivre, zinc, plomb, outils de forgerons et de charpentiers, &c &c.

LA VENTE EST POSITIVE ET SANS RESERVE.

Conditions—Comptant en billets du Trésor. 17déc

Groceries....Groceries.

PAR J. P. BOISSEAU, encanteur,
Bureau au coin des rues Magazine et Gravier.

IL sera vendu, aujourd'hui, 17 du courant, à 11 heures du matin, à son magasin d'encan—jambons, maquereau, mackerel et de cochons, sucre en morceaux, café Rio, langues de cochon, bœuf, raisins, savons, chandelles, harengs, chocolat, thé, tabacs à fumer et à chiquer, épices, eau de vie, whisky, genièvre, et d'autres articles dont l'énumération serait trop longue. Conditions comptant, en billets du Trésor. 17déc

VENTE A CREDIT

De marchandises en consignation.

Marchandises sèches étrangères et américaines, vêtements, bottes, souliers, brodequins et chapeaux.

MERCREDI 21 décembre 1864, il sera vendu au magasin de MM. WALLACE & Co, No 35, rue des Magasins

PAR WM P. VINCENT, encanteur,

350 caisses, balles et lots de MARCHANDISES sèches de saison.

La vente commencera à 9 heures et demie précises. 137 lots de VETEMENS de saison, faits régulièrement.

La vente commencera à midi et demi.

275 caisses et lots de BOTTES, SOULIERS et BRODEQUINS.

A une heure et demie.

120 caisses et lots de CHAPEAUX noirs bruns et gris.

—CONDITIONS—

Au-dessous de $300 comptant, en billets du Trésor des Etats Unis,
Au-dessus de $300 à 30 jours,
Au-dessus de $500 à 60 jours,
Au-dessus de $1000, à 90 jours.
Les billets endossés et approuvés.

Les billets non acceptés pourront être escomptés au taux de huit pour cent par an.

N B—Les marchandises pourront être examinées LUNDI matin. 17 déc—5f

Grocerie—Grocerie—Grocerie.

Vente sans réserve pour cause de départ.

PAR E. M JACOBS, Encanteur,
Bureau, Passage de la Bourse, No 36

IL sera vendu lundi, 19 décembre 1864, à 10 heures du matin, sur les lieux, rue des Ursulines, No 17, entre la rue Vieille Levée et Chartres—

Une grocerie bien approvisionnée et faisant de bonnes affaires. C'est un des meilleurs emplacements de la ville. La vente est en bloc.

Conditions—Comptant. 16déc

Terrains de prix et améliorés, résidence dans le Deuxième District.

PAR E. M JACOBS, encanteur,
Bureau, Passage de la Bourse, No 36

IL sera vendu samedi, 31 décembre 1864, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—

Deux terrains avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dessus, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Claiborne, Robertson, Dumaine et St Philippe. Les dits terrains mesurant 35 pieds 8 pouces et 6 lignes de face à la rue Claiborne sur 127 pieds 11 pouces et 6 lignes de profondeur. Les bâtisses comprennent une maison en bois à étage No 194 ayant six chambres, cabinet, salle à manger, cuisine [illegible] et chambres de domestiques, [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

Conditions—La moitié comptant, le reste à un an de crédit, en billet portant 8 pour cent d'intérêt l'an, de la date de la vente et [illegible] par une hypothèque spéciale [illegible] [illegible]

L'acte de vente passé devant Joseph Cuvillier, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

N B—Quiconque voudrait acheter cette propriété avant le jour de la vente peut le faire en s'adressant à l'encanteur ou sur les lieux. 17déc

VENTES JUDICIAIRES.

La compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands vs Ambroise Meurer.

SIXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No [illegible]—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, 27 de janvier, 1865, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété décrite comme suit, savoir :

1o—Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues de l'Hôpital, Jackson, du Quartier et Galvez [illegible] [illegible] [illegible]

[illegible]

Conditions—comptant au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des Etats Unis.

ALFRED SHAW.
17déc—21 27 31 7 17 Shérif de la Paroisse d'Orléans

Numa Lacoste vs Albert Collier

SIXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No [illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI, 28 décembre 1864, à midi, à la Bourse [illegible] [illegible]

[illegible]

Conditions—comptant, au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des Etats Unis.
ALFRED SHAW, shérif
17déc—21 27 31 Shérif de la Paroisse d'Orléans

F. P. Herwig vs ses créanciers

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No [illegible]—En vertu d'un ordre de vente rendu par l'honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, 17 décembre 1864, à 10 heures et demie du matin, sur les lieux, Nos 181 et 183, rue Poydras, à la vente publique et adjudication de ce qui suit :

LE FONDS D'UN MOULIN A FARINE ET D'UNE BOULANGERIE A VAPEUR [illegible] [illegible] [illegible]

[illegible]

Cédés par l'insolvable à ses créanciers.

CONDITIONS—Cette vente étant au comptant, en billets du Trésor [illegible]

ALFRED SHAW.
Tnov—12,17 Shérif de la Paroisse d'Orléans

CONFISERIE.

Grande Réduction de Prix ! !

LE soussigné annonce à ses amis et au public en général qu'il vient de faire quer

Un très Grand Choix

—DE—

CONFISERIES,

DE 1RE QUALITE

Qu'il vendra aux prix ci-dessous :

BONBONS.—Décorés, imitation, fruits à la duchesse à la gelée, dito du Nord, bouchée de dames, à 75 cts la livre.

PRALINES—A la noisette, fondantes, grillées et à l'impératrice, Charlotte, à 75 cts, la livre.

UN très grand choix de FRUITS CRISTALLISES à 75 cents la livre.

CHOCOLAT.—A la crème, aux noisettes et aux pistaches, à 75 cts la livre.

Une très grande variété de DRAGEES, 1re qualité, à 75 cents la livre, et un grand assortiment de BONBONS UNIS, 1re qualité à 50 cts la livre, ainsi qu'un joli choix de PATISSERIES ET GATEAUX de première qualité.

Le tout fabriqué par le soussigné, ainsi qu'un grand nombre d'autres articles trop longs à énumérer.

J. JANE,
1 dec—1m Coin Gravier et Remparts, et devant Circus

CADEAUX DES JOURS DE FETES

Albums de Photographies, Grandes Bibles de famille.

CADRES, PORTE-CARTES, &c., BIJOUTERIE A MOITIE PRIX.

Photographies à $1 50 la douzaine.

S. T. BLESSING,

24....RUE DE CHARTRES....24

A au magasin le plus grand et le plus beau stock d'albums qui ait jamais paru sur ce marché; il les vendra pour cadeaux des jours de fêtes, au bon marché ordinaire. Il a également de grandes bibles de familles, pouvant recevoir des portraits de familles.

Un très grand assortiment de photographies de généraux, de vues, de portraits de fantaisie, &c., à $1 50, la douzaine.

Cadres de toute espèce, unis et de fantaisie.

N. B.—Il vend, pour le clore, un stock de bracelets et d'épingles en or, à la moitié des prix actuels du marché. 5 déc

Nouvelle machine à coudre pour les tailleurs, les cordonniers et les familles

NOUVELLE PATENTE DE FLANER & KAISER

CETTE MACHINE fait plus d'ouvrage et un meilleur travail qu'aucune autre et n'a pas les défauts suivants : le bruit de la roue; le bruit désagréable ; on ne perd pas de temps à nettoyer les roues; on ne fatigue pas; on a l'ouvrage plus vite et on ne perd pas de temps à le refaire réparer; elle n'est pas sujette à se déranger.

Agences pour la vente des célèbres machines de Singer, Wilcox & Gibbs, et autres nouveaux genres. C'est le seul endroit où l'on puisse en trouver une variété. Articles de toute espèce pour machines à coudre—ciseaux, boites à aiguilles, soie, fil, huiles, &c, au

No 87 de la rue du Canal,

11déc—1m M. S. HEDRICK.

A louer dans la rue de l'Esplanade

UNE maison haute admirablement située, au point en sur, à l'angle des rues Roman et Esplanade. Elle a tous les agréments modernes. Aussi—Une grande résidence de famille sur le Chemin du Bayou, avec dattier, dépendances et un grand terrain vaste. Ces maisons seront louées à bas prix à de bons locataires.

S'adresser à W. F. CHAPMAN, Chemin du Bayou,
26 nov—1f entre les rues Claiborne et Derbigny

A VENDRE.

La propriété encoignure St-Philippe et Claiborne, No 211, se composant de deux maisons en bon état et les dépendances. Pour prix et conditions s'adresser au No. 41, rue St-Pierre, entre Chartres et Royale. 11déc—1m

A LOUER.

UNE MAISON convenable pour une grande famille, dans le Deuxième District.

Un office dans une partie centrale de la ville.

Une maison à deux étages dans la rue Prieur, entre Canal et Commune; une maison à un étage dans la rue Johnson, entre Commune et Canal.

S'adresser à J. AVET,
11déc—6f encoignure Bienville et Levée.

A louer ou à vendre.

UNE GRANDE MAISON située dans la rue Tonti, près le chemin de fer de la ville, Deuxième District.—On la louera avec le terrain, meublée ou sans meubles.—Pour plus de détails, s'adresser à
W. H. McLEAN,
14déc—1f 88, rue de la Commune.

PRESSES MECANIQUES.

LOUIS MARCHAND, imprimeur, 96...Rue Jefferson, près Chartres...96
3 nov—1f

VENTES A L'ENCAN.

Propriétés de valeur, dans le 1er, 2me, 3me et 4me Districts de la Nouvelle-Orléans, et dans Est et Ouest Bouligny, Jefferson City.

Succession de dame M. M. E. Montreuil, épouse décédée de Laurent Millaudon.

Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans—No 19,959.

PAR ALFRED BOULIGNY, Encanteur,
Bureau No 20, rue Carondelet.

IL sera vendu, en vente publique, le mardi 20 décembre 1864, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Douane et Canal, en vertu d'un ordre de l'hon. J. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 15 novembre 1864—No 19,959—les propriétés suivantes, savoir :

Dans le Premier District de la N. O.

1o—Trois terrains dans l'îlet No cinquante sept, borné par les rues Julia, Commerce, Levée (Nouv...) et Notre Dame, désignés par les numéros : Deux, Trois et Quatre et faisant face à la rue Julia.

Dans le Second District de la N. O.

2o—Douze terrains dans l'îlet No six, borné par les rues Rendon, Lopez, Conti et Bienville, désignés par les numéros Un à Neuf inclusivement, et les numéros Onze, Douze et Treize.

3o—Dix terrains dans l'îlet No sept, borné par les rues Conti, Rendon, Promenade Carondelet et Lopez, désignés par les numéros Un à Dix inclusivement.

4o—Vingt-quatre terrains dans l'îlet No Dix sept, borné par les rues Conti, Bienville, Salcedo et Gayoso, désignés par les numéros Un à Vingt quatre inclusivement.

5o—Dix huit terrains dans l'îlet No Trente trois, borné par les rues Conti, Promenade Carondelet, Dupré et White, désignés par les numéros Un à Dix huit inclusivement.

6o—Quinze terrains dans l'îlet No Quarante deux, borné par les rues Conti, Promenade Carondelet, Broad et White, désignés par les Nos 1 à 7 inclusivement, et les numéros Vingt et un et Vingt deux, et les numéros Vingt sept à Trente deux inclusivement.

7o—Quatre terrains dans l'îlet No Quarante huit, borné par les rues Broad, Conti, d'Orléans et Promenade Carondelet, désignés par les numéros Trente deux, Trente trois, Trente quatre et Trente cinq.

Dans le Troisième District de la Nlle Orléans

8o—Trois morceaux de terre faisant face au Bayou St Jean, rive droite, près du Pont Gaie, désignés par les numéros Neuf, Dix et Onze.

[illegible]

9o—Trois terrains dans l'îlet No trente sept, borné par les rues Champs Elysées, Marais, Moreau et Marigny et Bons Enfants, [illegible] [illegible]

10o—Douze terrains dans l'îlet No Cent Seize, borné par les rues Washington, Force, Music et Liberté, désignés par les numéros Six à Dix sept inclusivement.

11o—Un terrain dans l'îlet No Deux Cent Quarante-Sept, borné par les rues Independence, Goldsborg, Congrès et Prosper, désigné par le numéro Un.

Dans le 4e District de la Nlle-Orléans

12o—Deux terrains dans l'îlet No Trente Sept, borné par les rues Prytania, Bienville (?), Berlin et Audré, désignés par les numéros Trois et Quatre, avec les améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison à un étage, avec [illegible] dépendances [illegible] [illegible] [illegible]

Jefferson City, Est-Bouligny.

13o—Trois terrains dans l'îlet No Dix borné par les rues Jersey, Laurel, Constance et Marengo, désignés par les numéros Dix Sept, Dix Huit et Dix Neuf.

14o—Sept terrains dans l'îlet No Cinquante, borné par les rues Laurel, Austerlitz, Live Oak et Constantinople, désignés par les numéros Un à Dix Neuf à Vingt Cinq inclusivement.

15o—Dix terrains dans l'îlet No Vingt Trois borné par les rues Magazine, Live Oak, Constantinople et Austerlitz, désignés par les numéros Sept à Douze inclusivement.

16o—Vingt deux terrains dans l'îlet No Vingt Quatre, borné par les rues Live Oak, Austerlitz, Magazine et Général Taylor, désignés par les numéros Un à Vingt Deux inclusivement.

Jefferson City, Ouest-Bouligny.

17o—Vingt quatre terrains dans l'îlet No Trente Six borné par les rues Camp, Ione, Chestnut et Napoléon avenue, désignés par les numéros Un à Vingt Quatre inclusivement.

18o—Neuf terrains dans l'îlet Trente Sept borné par les rues Chestnut, Coliseum, Ione et Napoléon Avenue, désignés par les numéros Un à Neuf inclusivement.

19o—Un Sept terrains dans l'îlet No Trente Huit, borné par les rues Coliseum, Ione, Prytania et Napoléon avenue, désignés par les numéros Un à Dix Sept inclusivement.

20o—Seize terrains dans l'îlet No Quarante Huit, borné par les rues Prytania, Ione, Napoléon et Pitt, [illegible] [illegible] Vingt-Sept inclusivement.

[illegible]

Conditions—La moitié comptant, en billets du Trésor des Etats Unis, [illegible] [illegible]

Actes de vente par-devant F. Magner, notaire public, aux frais des acquéreurs, y compris les timbres des Etats Unis attachés aux dits actes. 7nov

Une belle terre bien boisée, excellente position pour un moulin à scie

Succession de François Trasberne Bouny,

PAR ALFRED BOULIGNY, Encanteur,
Bureau No 20, rue Carondelet,

IL sera vendu à l'encan, à la Bourse des Marchands et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues de la Douane et Canal, MERCREDI le 11 janvier 1865, à midi, en vertu d'un ordre de l'Honorable A. Cazabat, juge de la Paroisse de St Bernard, [illegible] [illegible]

UNE CERTAINE PORTION DE TERRE [illegible] [illegible]

[illegible]

Et dans le Second District Judiciaire—Paroisse de Jefferson—No [illegible]

Succession de Léon Michel, h. c. l.

PAR J. B. CROZAT, encanteur,
Bureau d'encan, Enc. Passage de la Bourse et Conti.

EN vertu et en exécution d'un ordre de vente de l'honorable A. Cazabat, juge du Deuxième District Judiciaire, Paroisse de Jefferson, en date du 29 octobre 1864, je vendrai à l'enchère publique, au plus offrant et dernier enchérisseur, samedi 31 décembre 1864, à midi, à la Bourse des Marchands et des Encanteurs, rue Royale entre les rues Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, pour le compte de ladite succession, les propriétés dont la désignation suit savoir :

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé à McDonoghville, dans la Paroisse de Jefferson, Nouvelle Orléans, sur la rive droite du fleuve Mississippi, désigné par le No 3 de l'îlet No 19, borné par les rues Decatur, Madison, De Armas et Monroe, ayant au plus 41 pieds de face à la rue Decatur, sur une profondeur de cent vingt pieds, suivant plan dressé par F. H. Spriggs, [illegible] [illegible]

[illegible]

Aussi—[illegible]

Conditions—Moitié comptant payable en billets du Trésor [illegible] [illegible]

Acte de vente par devant A. Boudousquié, notaire public, aux frais de l'acquéreur. [illegible]

Succession de John MOLLOT, No 20,772.

Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans.

PAR J. B. CROZAT, encanteur,
Bureau, encoignure Conti et Passage de la Bourse

EN vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 15 novembre 1864, je vendrai à l'enchère publique, samedi 17 décembre 1864, [illegible] [illegible] la Bourse des Marchands et des Encanteurs, rue Royale, entre Conti et [illegible] [illegible]

[illegible]

Acte de vente par devant Octave Morel, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

Succession de Louis M. Douvillier—No 20,750

PAR J. B. CROZAT, Encanteur,
Bureau, encoignure Conti et Passage de la Bourse

EN vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, en date du 22 novembre 1864, je procéderai à la vente publique LUNDI 19 décembre 1864, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, [illegible] [illegible]

[illegible]

Conditions—Comptant, payable en billets courants. Acte de vente par devant Pierre Condrais, notaire public, [illegible]

VENTES JUDICIAIRES.

Peter Rees vs ses créanciers.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No [illegible]—En vertu d'un ordre de vente rendu par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI 31 décembre 1864, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication des propriétés dont description suit :

1o—Huit Terrains situés au faubourg Livaudais, dans le Quatrième District de cette ville [illegible] [illegible]

[illegible]

2o—UN TERRAIN situé au faubourg Livaudais, dans la Paroisse de Jefferson, en cet Etat [illegible] [illegible]

[illegible]

Conditions—comptant au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des Etats Unis.

ALFRED SHAW, Shérif de la Paroisse d'Orléans
30 nov—dec 3 17,24,31

Basile Laplace vs Richard Barry Gracey.

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle Orléans—No 14,232—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, 27 de décembre 1864, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Un terrain situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues de l'Esplanade, Moreau, des Français et Victoire, [illegible] [illegible]

[illegible]

Conditions—comptant au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des Etats-Unis.

ALFRED SHAW, Shérif
3nov—3,12,17,24,31 de la Paroisse d'Orléans

VENTES A L'ENCAN.

Marchandises sèches, Linge fait, Souliers et Brodequins, Bas, Chaussettes, Meubles, &c.

PAR FRANCIS FERNANDEZ,
E. AUZOUT, encanteur,
Bureau, 114, coin Chartres et St Louis.
Jours de ventes régulières, mardi et samedi.

SAMEDI prochain 17 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu à sa salle d'encan, encoignure des rues Chartres et St Louis No 114—

Six lots de marchandises sèches de saison, linge fait, chemises, caleçons, bas et chaussettes, souliers, brodequins, armoires à glace, installations pour barbier, &c, &c. &c.
16 déc

Jouets, Poupées et Pompons,

articles en porcelaine, sujets biscuits, articles de mercerie, articles de fantaisie pour cadeaux de nouvel an, &c &c.

PAR RENE GUTIERREZ, Encanteur,
Salle d'encan, 91 rue de Chartres, près Conti

MERCREDI prochain, 21 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu, sans réserve LE FONDS D'UN MAGASIN DE JOUETS, situé rue des Français No 61, entre Victoire et Moreau, 3me District—

JOUETS, en carton, fer blanc, bois et porcelaine, POUPEES, peau et porcelaine, assorties, PORCELAINE, ornements, tasses à café, MERCERIE, assortiment général, ARTICLES DE FANTAISIE, assortiment complet, Comptoirs, tablettes, armoires &c. &c.
Conditions—Comptant en billets du Trésor. 16déc

Marchandises sèches, Souliers, Articles de Mercerie, Jouets, &c.

PAR RENE GUTIERREZ, encanteur,
Salle d'encan, No 91, rue de Chartres, près Conti

SAMEDI, 17 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu, à sa salle d'encan, No 91 rue de Chartres—

CENT CINQUANTE LOTS de marchandises sèches, articles de saison, SOULIERS pour hommes, femmes et enfants, jouets, parfumeries, articles divers, &c. Aussi, vaisselle, [illegible], verres à Bourse, &c. 15 déc—2

PAR J. B. CROZAT, encanteur,
Bureau, enc. Conti et Passage de la Bourse.

Succession d'Augustine Azémard, décédée femme de Joseph Azémard—No 20,771.

DEUXIEME Cour de District de la Nlle Orléans—En vertu d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District de la Nlle Orléans, en date du 12 novembre 1864, je vendrai à l'enchère publique, SAMEDI, 17 décembre 1864 à midi à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, pour le compte de ladite succession, la propriété ci-après décrite, savoir :

Un lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, à l'encoignure des rues Ursulines et Derbigny, ayant 40 pieds 6 pouces de face à la rue des Ursulines sur une profondeur de 83 pieds à la rue Derbigny. Ensemble les améliorations et bâtisses qui s'y trouvent, savoir : une maison en bois, [illegible] [illegible] chambres, un cabinet, une cuisine, et chambres dans les mansardes, ainsi qu'une écurie, &c.

Conditions—Moitié comptant payable en billets du Trésor au moment de l'adjudication, et la balance à un crédit de un, douze et dix huit mois, en billets endossés par l'acquéreur, endossés à la satisfaction du vendeur, [illegible] [illegible] [illegible] l'échéance, à raison de 8 p. % jusqu'à parfait paiement; les dits billets seront garantis par une hypothèque spéciale sur la propriété vendue et une police d'assurance qui devra être transférée à la dite succession.

Acte de vente par devant A. Boudousquié, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 16nov

Succession de feue Félicie Malarcher, décédée veuve de feu Chs. D. Yancey.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—No 16,787—En vertu d'un ordre de vente rendu le 10 de novembre 1864 et à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI 17 de décembre 1864, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane dans le Deuxième District de cette ville, pour le compte de la dite succession, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Un terrain situé dans le Premier District de cette ville de la Nlle-Orléans dans l'îlet borné par les rues Poydras Fulton, de la Nouvelle Levée et Lafayette, [illegible] [illegible]

[illegible]

Conditions—Deux cinquièmes du prix d'adjudication payables comptant, et pour les trois autres cinquièmes, trois quarts payables comptant et le quart restant des dits trois cinquièmes au terme de huit pour cent d'intérêt [illegible] [illegible]

ALFRED SHAW, Shérif de la Paroisse d'Orléans
18nov—21—dec3,10,17.

Vente par le Marshal.

Mme René Trudeau vs George Ingram.

COUR Provisoire des Etats Unis pour l'Etat de la Louisiane—No [illegible]—En vertu d'un writ de saisie provisoire et d'un ordre de vente [illegible] de la Cour Provisoire des Etats Unis, l'Honorable [illegible] Peabody, [illegible] [illegible] [illegible] Baronne, No 157, SAMEDI, 17 décembre [illegible] [illegible] du matin :

13 mulets;
5 chevaux.

Conditions—[illegible] lots de Trésor.
J. EDWARDS CLARKE,
6déc—5,16,17 Marshal provisoire des Etats Unis

Ouvriers-Tailleurs.

ON demande QUATRE OUVRIERS-TAILLEURS d'habits pour grandes pièces. S'adresser au bureau du journal.

VENTES A L'ENCAN.

Vente spéciale à crédit, sans réserve, Vêtements, Chapeaux, Lingerie, Drap bleu et Cotinnade.

PAR HOFFMAN & MARKS,
E. B. ZELLNICKER, encanteur.
Salle d'encan, rue de Chartres, No 38.

IL sera vendu, samedi 17 du courant, à 10 heures, dans leur salle d'encan, rue de Chartres No 38—

300 lots de vêtements de saison, comprenant un choix pour le détail de la ville.

—Egalement—

10 pièces de drap bleu bel et 40 pièces de cotinnade de printemps.

—Egalement—

Un lot de chapeaux

grand assortiment de $400, 30 jours de crédit; à Conditions—Au de jours de crédit, en billets endossés au dessus de $400. 16 déc

COTON — COTON.

100 balles coton à l'encan,

PAR MONTGOMERY & BROS.,
M. T. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu, samedi 17 décembre, à deux heures, au magasin d'encan, rue du Camp, No 60—

100 balles de coton.

Les échantillons seront exposés à la vente.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 16 déc

Grande vente importante et péremptoire, par catalogue, de meubles de prix, sortis des célèbres ateliers de P. Mallard et H. N. Siebrecht—Beaux tapis Médaillon, Miroirs, Rideaux dentelle et brocatelle, Verreries élégantes, Objets d'art de prix—Pianoforte, Piano de prix, &c—Vente à l'encan.

PAR MONTGOMERY & BROS.
M. T. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu LUNDI, 19 du courant, à 10 heures du matin, au No 104 de la rue du Canal, près la rue Baronne—Les beaux meubles suivants, sortis des célèbres ateliers de P. Mallard et H. N. Siebrecht, de cette ville, et de célèbres ateliers de Paris, comprenant [illegible] [illegible]

[illegible]

Cette vente fournit aux acheteurs l'occasion d'acquérir de beaux et bons meubles, des objets d'art utiles et des ornements tels qu'on en offre rarement au public.

Le tout sera exposé trois jours avant la vente. Le public est prié de venir l'examiner. On peut se procurer des catalogues au bureau des encanteurs ou le jour de la vente.

Conditions—Comptant, en billets du trésor des Etats Unis. 14déc

Résine, morue, sel, jambons, peintures, marchandises sèches, beurre, poissons, oignons, pommes de terre, &c., à l'encan.

PAR MONTGOMERY & BROS.
M. T. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu, aujourd'hui, samedi, 17 décembre, à 10 heures, au magasin d'encan rue du Camp No 60—150 barils résine, [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] beurre, oignons, pommes de terre, [illegible] &c, &c.

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 17déc—1

Coton, coton—13 balles de coton avarié.—Vente à l'encan pour le compte de qui il appartiendra.

PAR MONTGOMERY & BROS,
M. T. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu, aujourd'hui, samedi, 17 décembre, à 1 heure, à la presse de French—

13 balles de COTON AVARIE. La vente est pour le compte de qui il appartiendra.

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 17déc—1

Bottes, souliers et brodequins.

PAR E. ROGER & Co,
J. HALL, encanteur.

SAMEDI, 17 courant, il sera vendu à 10 heures du matin, à leurs salles d'encan Nos 45 et 47 rue de la Vieille Levée—

150 caisses bottes, souliers et brodequins, comprenant un bel assortiment de chaussures de saison pour hommes, femmes et enfants, et brodequins pour femmes. Conditions—à la vente. 16déc

Vin du Rhin en caisses.

PAR BERNARD TURPIN, encanteur.

MARDI, le 20 décembre 1864, à midi, il sera vendu à l'encan, au magasin de l'importateur, M. O. H. [illegible], encoignure Royale et Douane—

[illegible] caisses vin du Rhin, Fuhrer & Brenning,
30 do do Steinberg,
30 do do Forst, & Brenning,
Conditions—comptant en billets du Trésor des Etats Unis. 16déc

Eaux-de-vie françaises, vins, liqueurs absynthe, whisky, genièvre de Hollande, vermouth, &c.

PAR BERNARD TURPIN, encanteur.

MARDI, 20 décembre, à 11 1/2 heures A. M., il sera vendu à l'encan au magasin de l'importateur, M. O. H. Normand, encoignure Royale et Douane, ce qui suit :

[illegible] caisses vin de Bordeaux, en qts et pts, crus 1856, St. Estèphe, Médoc, St Julien, St Emilion, Grand Larose, grand vin Léoville.
[illegible] caisses vin de Bordeaux, Cos d'Estournel 1858, et Château d'Issan 1858.
[illegible] caisses Château Haut Brion, J E Lorrier 1858.
[illegible] Château Latour, de la Marque, La Lagune, Château Margaux, De Lacour, Château d'Arche "sauternes".
[illegible] caisses vin de Sherry, importé en 1853.
[illegible] demijeannes vin de Madère, importé en 1858.
[illegible] [illegible]
[illegible] caisses vermouth, N Prat & Co et autres marques,
[illegible] caisses curaçao à l'eau de vie

—AUSSI—

19 futailles eaux-de-vie françaises, Pinet Castillon & Co, Léger Frères, &c, &c.

Curaçao, Marasquin, Anisette, Champagne, Madère, Vin de Porto et Sherry, Bitters, Whisky, Vinaigre, Sucre en poudre et autres, &c., &c.

Conditions—à la vente. 16déc

Café du soleil à l'encan.

PAR S. GUINAULT, encanteur,

IL sera vendu, lundi, 19 décembre à une heure et demie de l'après-midi, à l'encoignure des rues Champs-Elysées et Bons Enfants—

Le fonds du susdit café, très bien assorti et très bien achalandé, liqueurs, bar, tables, verrerie, &c., &c.

Aussi—Un beau billard avec ses accessoires.

Conditions—comptant.

On traitera à l'amiable jusqu'au jour de la vente. 16déc—f

Propriété rue de l'Union.

PAR S. GUINAULT, Encanteur,
Bureau enc. Bienville et Passage de la Bourse.

IL sera vendu samedi, 17 décembre 1864, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—

Un lot de terre mesurant 32 pieds de face à la rue de l'Union, sur 96 pieds de profondeur, entre les rues Craps et Amour. Ensemble une maison haute [illegible] [illegible] [illegible]

Conditions—comptant. 26nov

Jolie maison haute sur la rue de l'Hôpital.

PAR S. GUINAULT, Encanteur,
Bureau, encoignure Bienville et Passage de la Bourse.

IL sera vendu samedi, 17 décembre 1864, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—

Un lot de terre mesurant 37 pieds 6 pouces de face à la rue de l'Hôpital, entre Johnson et Galvez, sur une profondeur irrégulière de 98 à 90 pieds. Ensemble une maison en briques à étage, contenant trois chambres au rez-de-chaussée, une [illegible] [illegible] cuisine [illegible] [illegible]

Conditions—comptant et la balance à un an de crédit en billets portant intérêt à 8 p% de la date, et hypothèque, ou le tout comptant en billets du Trésor des Etats-Unis. 13déc

Propriété rue St-Pierre.

PAR S. GUINAULT, encanteur,
Bureau, Enc. Bienville et Passage de la Bourse.

IL sera vendu, SAMEDI, 17 décembre 1864, à midi, à la Bourse des Marchands et des Encanteurs, rue Royale—Un lot de terre mesurant 27 pieds de face à la rue St-Pierre sur 110 pieds de profondeur, entre Dauphine et Bourbon, ensemble une maison haute—No 314—de huit chambres, galeries et offices, cour, &c, [illegible] bâtisses dans le cour contenant trois chambres [illegible] [illegible] [illegible] la propriété et le plan à la Bourse. Conditions—comptant.—A. Ducatel, notaire. 13déc

Propriété rue des Remparts.

PAR S. GUINAULT, encanteur,
Bureau, encoignure Bienville et Passage de la Bourse.

IL sera vendu, samedi, 17 décembre 1864, à midi, à la Bourse des Marchands et des Encanteurs, rue Royale—

Un lot de terre formant l'encoignure sud des rues Remparts et St. Philippe, mesurant 46 pieds 8 pouces de face à la rue St Philippe, sur 50 pieds 2 pouces 4 lignes de profondeur et face à la rue des Remparts—Ensemble une maison en briques Nos 158 et 160, ayant quatre chambres, cabinet et cave, cuisine en briques de trois chambres, cour cimentée, hydrant, latrines, &c.

Conditions—comptant. 13déc

Jolie propriété rue des Français.

PAR S. GUINAULT, encanteur,
Bureau, enc. rue Bienville et Passage de la Bourse

IL sera vendu, samedi, 17 décembre 1864, à midi, à la Bourse des Marchands et des Encanteurs, rue Royale—

Un lot de terre mesurant 31 pieds 10 pouces de face à la rue des Français, sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur, entre les rues Bourbon et Urquhart. Ensemble une maison, No 175, ayant six pièces et galerie, cuisine, chambres de domestiques, cabinet, latrines, &c.

Conditions—comptant. 13déc

Succession de Joseph Hestin No 20,157

PAR S. GUINAULT, encanteur,
Bureau, coin Bienville et Passage de la Bourse

IL sera vendu samedi, 17 décembre 1864, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, en date du 9 novembre 1864, la propriété ci-après décrite appartenant à la dite succession, savoir—

Deux lots de terre contigus situés dans le Troisième District de cette ville, au faubourg Marigny, désignés par les Nos 4 et 5 de l'îlet No 68, bornés par les rues de la Nouvelle Orléans, Bourbon, et la Nouvelle rue St. Bernard, chaque lot mesurant 30 pieds 3 pouces de face à la rue Prosper, sur 105 pieds 2 pouces de profondeur et 19 pieds de façade sur la rue Bernard. Ensemble les bâtisses et améliorations qui en dépendent.

Conditions—comptant.

Acte de vente par devant O. Drouet, notaire public.
15 nov—26, 1er déc, 5, 17

Succession de Céleste Bertrand.—No. 20,769

PAR S. GUINAULT, Encanteur,
Bureau Enc. Bienville et Passage de la Bourse.

IL sera vendu, samedi, 17 décembre 1864, à midi, à la Bourse des Marchands et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 11 novembre 1864, les propriétés foncières suivantes appartenant à la susdite succession, savoir :

Deux lots de terre contigus situés dans la ville de Carrollton, Paroisse de Jefferson, en cet Etat, désignés par les Nos 5 et 6 de l'îlet No 1, lesquels lots de terre mesurent chacun 50 pieds de face à la rue Hébert, et 150 pieds de profondeur, [illegible] [illegible]

Deux autres lots de terre contigus situés dans la même ville de Carrollton, désignés par les Nos 13 et 14 de l'îlet A, et mesurant chacun 50 pieds de face à la rue Madison, entre les rues Napoléon et Nouvelle [illegible] [illegible]

Le tout conformément aux plans qui seront exhibés le jour de la vente.

Conditions—Comptant.

Actes de ventes par devant O. Drouet, notaire public.
15nov, 26—1,8,17déc

Bernard Turpin,

ENCANTEUR

ET

NEGOCIANT COMMISSIONNAIRE,

No. 97, rue de la Vieille Levée entre St Louis et Conti. 16 déc—1m

CHARBON DE PITTSBURGH.

AVANT reçu une grande quantité de charbon de Pittsburgh, par bateau, en détail, à raison de douze piastres par baril, et le livrerai dans tous les quartiers de la ville. J'ai des avantages pour l'approvisionnement, par tonneaux, [illegible] [illegible] [illegible] au détail, la Levée, [illegible] J. M. PATERSON,
Bureau, rue Gravier, No 164, en face de l'hôtel, St Charles.
Dépôt, rue Dauphine No 98. 16déc—6f

L. E. MARCHAND, IMPRIMEUR,
203......Rue de Chartres 203
Entre Ste Anne et Dumaine.